

## Acheter un bien loué pour y vivre

Par auger, le 21/03/2009 à 21:42

Bonjour,

Je souhaite acheté un appartement actuellement loué, la signature devrait avoir lieu cette semaine. Le bail du locataire se termine le 6 avril 2009, la personne a refusé d'acheter le bien et a signé son refus.

Mon objectif est d'occuper cet appartement comme résidence principale. Ai-je une garantie de pouvoir récupérer ce bien à cette date ? Quels sont mes droit ?

Merci pour votre aide et vos renseignements

Stéphanie